



## Foire Médiévale des 17 et 18 septembre 2016

### ARRETE N° 2016/09/01 (Circulation Interdite)

Le Maire de la Commune de Château – Larcher (Vienne),  
Vu les articles L 2213-1 et L 2231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les articles R 28-15° du Code Pénal, considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de maintenir le bon ordre, dans le cadre de l'organisation de réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures pouvant prévenir les accidents,

Considérant l'organisation le Samedi 17 et le Dimanche 18 septembre 2016 de La « Foire Médiévale »,

## ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules (y compris camions, tracteurs, remorques et cyclomoteurs) sera interdite **le Jeudi 15 septembre 2016 de 9 h à 18 h et du Vendredi 16 septembre 2016 à partir de 8 h 30 jusqu'au Lundi 19 septembre à 18 heures sur la RD 88, de l'Auberge de la Clouère à la route du stade.**

Article 2 : Seuls les véhicules d'intérêt général prioritaires seront autorisés pendant cette période.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par les RD 742 entre les PR : 17, 308 et 20, 300 et RD 144 entre les PR : 3, 720 RD 88, entre les PR : 20, 050 et 22, dans les deux sens de la circulation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture de la Vienne
- Gendarmerie de Vivonne
- DAEE de la Vienne
- Mairie de Vivonne
- Mairie d'Aslonnes
- Mairie de Marnay
- Mairie de Champagné St Hilaire
- Mairie d'Anché
- Mairie de Gençay

Fait à Château-Larcher, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160901-BT\_160901\_1517-DE  
Regu le 01/09/2016